



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 30 janvier 2014

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 23 janvier 2014

Publié le 31 janvier 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

#### **Membres présents :**

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMMENT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	Mme Michèle CHALLAUX
M. Alain MILLOT		Mme Françoise VANNIER-PETIT.

#### **Membres absents :**

M. Jean-François GONDELLIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Christophe BERTHIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Christine MARTIN	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Lê Chinh AVENA	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**  
**Avenant financier au Projet Urbain de Cohésion Sociale**

La circulaire du 1er juillet 2010 du Ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et de la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville a acté la reconduction des Contrats Urbains de Cohésion Sociale pour 2011. Conformément à la circulaire du 8 novembre 2010 du Premier Ministre, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2014. Or, le Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS), dispositif partenarial signé entre la Région Bourgogne et le Grand Dijon est arrivé à échéance le 31 décembre 2013.

Afin de s'articuler avec le calendrier national afférent à la réforme de la Politique de la ville, le Conseil de communauté du Grand Dijon dans le cadre de la délibération du 22 novembre 2013 a approuvé l'avenant n°1 à la Convention Régionale de Cohésion Sociale de l'agglomération Dijonnaise signée le 2 août 2007, qui visait à proroger le Projet Urbain de Cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2014, sans formalisation d'engagement financier.

C'est pourquoi, la Région Bourgogne dans le cadre de l'avenant n°2 à la Convention Régionale de Cohésion Sociale de l'agglomération Dijonnaise signée le 2 août 2007, précise ces engagements financiers au titre du Projet Urbain de Cohésion Sociale, qui s'élèveront à 201 500 € pour l'année 2014.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**Avenant n°2**  
**à La Convention Régionale de Cohésion Sociale de l'agglomération Dijonnaise**  
**signée le 02/08/2007**

ENTRE

D'une part,

**La Région Bourgogne**, représentée par son Président, Monsieur François PATRIAT, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération du 25 novembre 2013 ci-après désignée par le terme « La Région »,

ET

D'autre part :

**La Communauté d'Agglomération Dijonnaise**, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération du 28 novembre 2013 ci-après désignée par le terme « La Communauté d'Agglomération Dijonnaise.

Vu la délibération de la Région en date du 25/06/2007, validant la convention régionale de Cohésion Sociale de La Communauté d'Agglomération Dijonnaise,

Vu le règlement d'intervention 5137 « Cohésion Sociale » de la Région Bourgogne,

Vu le courrier de La Communauté d'Agglomération Dijonnaise en date du 2/08/2013, sollicitant une demande prolongation de convention jusqu'à fin 2014,

Vu l'avenant n°1 signé entre la Région et la Communauté d'agglomération,

**Ceci étant exposé,**

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1** : La Région Bourgogne s'engage à soutenir le projet urbain de cohésion sociale de la Ville à la hauteur de 201 500 € (deux cent un mille cinq cents euros) pour l'année 2014.

**Article 2** : Les autres dispositions ne sont pas modifiées.

A Dijon, le

Le Président  
de la Région Bourgogne,

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Dijonnaise,

Monsieur François PATRIAT

Monsieur François REBSAMEN